

possible, pour M. Servain de Sugny, qui donnait ainsi l'exemple, assez peu contagieux du reste, de l'ambition cédant à l'amour. Il quitta donc Gex, cessant ainsi par le fait toutes fonctions judiciaires. Enfin, le 24 avril, M. Sauzet, qu'un orage parlementaire venait de porter au Ministère de la justice, réalisant la promesse de son prédécesseur M. Persil, rendait notre confrère à l'exercice de sa charge, en le transférant du siège de Gex à celui de Nantua.

**Gaspard BELLIN.**

*(La suite au prochain numéro).*